

DEMANDE D'ADMISSION EN SECTION DE TECHNICIEN SUPÉRIEUR

NOM : PRÉNOM :

- Pour quelles raisons voulez-vous entrer en section de technicien supérieur ?

.....
.....
.....
.....

- Avez-vous participé à des séances d'information (Journées Portes Ouvertes, salons, forums, entretiens avec des professionnels ...) ? Si oui, précisez lesquelles :

.....
.....
.....
.....

- Quels motifs vous ont décidé à choisir cette spécialité ?

.....
.....
.....
.....
.....

- Avez- vous postulé pour une admission en première année de BTS en 2010 ?

OUI NON

- Elèves de terminale d'Ile-de-France, parmi vos vœux formulés sur admission-post-bac pour les filières sélectives, quel était le rang de ce BTS ? (joindre la photocopie du relevé des vœux).

.....
.....

Date :

Signature du candidat :
(ou des parents pour l'élève mineur)

FICHE PEDAGOGIQUE

A REMPLIR PAR L'ETABLISSEMENT D'ORIGINE, UNIQUEMENT POUR LES ELEVES DE TERMINALE

Cachet de l'établissement d'origine

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE :

.....

SPECIALITE DEMANDEE :

.....

Observations du professeur principal, au nom de l'équipe pédagogique, sur la poursuite d'études en STS dans la spécialité demandée :

Date :

Nom :

Signature :

Recommandation du chef d'établissement :

Date :

Nom :

Signature :

Vu et pris connaissance,

Signature de l'élève :

Date :

CALENDRIER DE LA PROCEDURE D'ADMISSION

15 juillet 2011 : Date limite d'envoi des dossiers à l'Institut des Métiers du Notariat de Paris

Sélection des dossiers par les commissions d'admission

Début juillet (aux résultats du baccalauréat) : confirmation d'inscription des élèves sélectionnés :

Dès réception de l'original du « relevé de décision » du baccalauréat, vous devez le déposer auprès de l'établissement d'accueil **avant le 16 juillet 2010**.

En cas de renoncement de votre part ou d'échec au baccalauréat, il convient d'informer l'établissement par écrits dans les même délais.

INFORMATIONS

La décision de l'établissement vous sera communiquée dès la fin des commissions d'admission. Il est donc inutile de solliciter le secrétariat, surchargé en cette période de l'année.

DEMANDE DE BOURSE ET DE LOGEMENT

Une bourse d'enseignement secondaire cesse automatiquement après le baccalauréat.
Une nouvelle demande de bourse peut être formulée par Internet site : <http://www.crous-paris.fr>

Avant de commencer la procédure de constitution d'un DSE, préparez les documents administratifs nécessaires :

- l'avis fiscal 2008 de la famille
- votre numéro d'étudiant (INE) figurant sur la confirmation d'inscription au baccalauréat ou sur la carte d'étudiant.

ATTENTION

Les serveurs sont susceptibles de défaillances techniques ou de surcharges. Ne vous y prenez pas au dernier moment pour faire votre saisie. Eviter en particulier la dernière semaine. En cas de difficulté, recommencez ultérieurement.